



Fédération Nationale SPELC
192 bis, rue de Vaugirard
75015 PARIS
Tél : 01 58 10 13 13
Fax : 01 53 62 98 81
E-mail : federation@spelc.fr

Monsieur le Directeur des affaires financières
Ministère de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Le 16 juin 2017

Objet : Groupe de travail sur les maîtres délégués. Propositions Spelc

Monsieur de Directeur,

En vous remerciant une fois encore pour la tenue des deux premières réunions sur la situation des maîtres délégués dans les établissements d'enseignement sous contrat, nous vous faisons parvenir ci-dessous les propositions que nous formulons dans le cadre de ces discussions.

L'exigence à terme d'une rémunération identique à celle des contractuels du public n'est pas négociable. Il y a de l'argent pour rémunérer correctement ceux-ci, il doit y en avoir pour rémunérer correctement ceux-là. Nous ne pouvons pas accepter que l'État traite les maîtres délégués du privé comme des enseignants de seconde zone.

1. Supprimer la grille indiciaire des MA 2 pour ne garder que celle des MA 1. Cette mesure peut être mise en œuvre par un plan concerté avec les organisations syndicales représentatives et sur deux ans au maximum.
2. Les mesures actuelles de déprécarisation sont insuffisantes et mal adaptées. Il faut les calibrer correctement, académie par académie en tenant compte des besoins des établissements. Le nombre de postes offerts aux concours CAER et réservés doit être augmenté pendant une période transitoire afin de résorber la précarité spécifique à l'enseignement privé.
3. Les maîtres qui enseignent dans les lycées professionnels sont les plus maltraités en matière de déprécarisation car au niveau des concours certaines disciplines n'existent pas ou ne sont pas ouvertes. Il est indispensable mettre en place des véritables

examens pour reconnaître leurs expériences professionnelles et pédagogiques. Le droit au concours doit leur être systématiquement reconnu.

4. À l'instar de ce qui existe dans le public, un corps de contractuels remplaçants doit être créé rapidement afin que de nouveaux maîtres ne viennent pas réalimenter la catégorie des maîtres délégués.
5. Les moyens de formation pour les maîtres délégués doivent être fortement augmentés.
6. Généraliser ASIE afin de permettre une meilleure réactivité dans les remplacements de courte durée.
7. Exercer un contrôle sur les emplois déclarés vacants par les académies afin de corriger certains excès.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée à ce courrier et, en espérant que la situation de ces milliers de personnes en situation précaire pourra être améliorée, je vous adresse, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Luc VIEHÉ, Secrétaire général